

Vers une politique scientifique fédérale dynamisée

OLIVIER CHASTEL

Président du MR

Ily a vraiment lieu de se réjouir de l'ambitieuse réforme de notre politique scientifique fédérale, dont la mise en œuvre répond à une demande pressante du secteur depuis des années.

Pourtant, quand j'entends et lis ce qu'on en dit, je suis sidéré par le décalage abyssal existant entre la réalité de cette réforme et les hallucinantes contrevérités qui circulent à son propos. On parle, pêle-mêle, de «cloisonnement», de «morcellement», «d'émiettement», «d'atomisation», de «défédéralisation», de «flamandisation» voire «d'enterrement» de la politique scientifique.

La désinformation a atteint un tel sommet que nombreuses sont les personnes qui s'inquiètent voire s'indignent. La vérité a ses droits et aux allégations, dramatisations, insinuations et autres procès d'intention, je me contenterai de répondre serinement et méthodiquement par l'énumération de faits.

Pas de «démantèlement»

Premier atout de cette réforme: la structure de coordination Belspo, le service public fédéral de la Programmation de la Politique scientifique fédérale (SPP) va être réorganisée. Elle ne sera pas, contrairement à ce qu'on entend partout, «démantelée». Cette réorganisation va rendre possible l'autonomisation de nos dix établissements scientifiques fédéraux (ESF) dont l'action sera par conséquent renforcée. Les missions resteront identiques et aucun emploi ne sera sacrifié.

En quoi consistera cette réorganisation? La politique scientifique belge compte un peu moins de 2.900 emplois: approximativement 2.600 dans les ESF et 300 dans Belspo. Une bonne partie de ceux-ci rejoindra les rangs du personnel scientifique des diverses ESF. Le cœur de Belspo, constitué de quelques dizaines de personnes — principalement celles qui s'occupent des programmes de recherche — sera maintenu et transféré dans un autre SPF pour assurer ses indispensables missions de coordination.

Précisons que le programme Brain sera réorienté (Brain 2.0) vers de nouvelles thématiques. Il n'est donc pas supprimé. Par ailleurs, le programme FED-tWIN prolonge le programme fédéral des «chercheurs supplémentaires» mais, au lieu d'affecter, comme par le passé, 90% des moyens à la mise à disposition de chercheurs au sein des universités (qui relèvent de la compétence des Communautés) et

10% au sein des ESF, une nouvelle coopération à 50-50 verra le jour, renforçant singulièrement les effectifs de la recherche fédérale.

La suppression des pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) a, quant à elle, été décidée sous le gouvernement Di Rupo à l'occasion de la sixième réforme de l'État. Ce programme et son financement ont été transférés au niveau communautaire et tant les réseaux de recherche que l'indispensable synergie entre les chercheurs du Nord et du Sud sont préservés.

Davantage d'autonomie

Second atout: la réforme va renforcer et dynamiser la politique scientifique fédérale en autonomisant et en responsabilisant les ESF. En effet, la philosophie de la réforme — autre contrevérité colportée un peu partout — ne tend absolument pas à régionaliser secrètement la recherche scientifique et, dans la foulée, à affaiblir l'État fédéral en fonction d'un mystérieux agenda.

De manière unanime, le secteur se plaignait, avant la création du présent gouvernement, du centralisme à la tête de Belspo depuis plus de dix ans. Ce sont deux très anciennes revendications qui sont sur le point de se concrétiser.

Primo, permettre aux ESF de recruter en vertu de critères scientifiques ad hoc et de manière diligente. Deuzio, permettre aux ESF de définir eux-mêmes leurs besoins et leurs priorités.

En effet, depuis la création des universités européennes au Moyen Âge, le monde académique et scientifique a toujours fonctionné en statuant de manière collégiale. C'est une spécificité qu'il importe de préserver et de renforcer. Qui dit autonomisation dit responsabilisation. Il appartient à chaque ESF de gérer sa dotation propre. Comment? En développant les synergies de leur choix (ICT, services du personnel, etc.) avec les ESF de leur choix.

Toute cette réforme s'opérera dans la préservation du caractère fédéral de cette politique et dans le respect de l'accord du gouvernement qui ne laisse aucune place à la régionalisation. Mon parti et moi-même serons particulièrement vigilants sur ce point dans la formulation juridique de cette réforme.

Le spatial mieux valorisé

Troisième atout: la création, il y a quelques jours, de l'agence spatiale interfédérale de Belgique à propos de laquelle l'astronaute Frank De Winne déclarait récemment: «Une évolution est en cours dans le secteur spatial avec beaucoup plus d'acteurs et beau-

coup plus d'innovations partout dans le monde. Je pense qu'il est intéressant d'avoir en Belgique une agence spatiale qui peut mieux fonctionner dans cet environnement.»

Chaque année, le fédéral investit plus de 200 millions dans les programmes de l'ESA, l'agence spatiale européenne qui centralise les appels d'offres. Chaque euro investi dans les entreprises wallonnes du spatial génère un retour de quatre à six euros! C'est un formidable pôle économique au sein de notre Région.

En tant que Wallon, je suis très fier de tous ces fleurons wallons de l'industrie spatiale et je juge qu'il est indispensable d'assurer la continuité du développement de ce secteur. C'est justement pour cette raison qu'il faut se réjouir de la création d'une telle agence nationale, à l'instar de plus de 40 pays.

Ce faisant, nous modernisons, donnons de la visibilité et professionnalisons un outil précieux pour l'un des secteurs les plus porteurs et les plus novateurs de notre économie. On dote cet outil d'une bien plus grande réactivité pour décrocher les contrats internationaux.

Contrairement à ce que j'ai pu lire, le secteur n'est d'ailleurs pas réticent à la création de l'agence: pragmatique, il souhaite une structure qui fonctionne et qui augmente l'activité du secteur. C'est bien notre ambition!

Un projet positif pour la Wallonie

L'accord du gouvernement prévoit que les Régions seront associées dans cette agence interfédérale. Elles seront représentées dans le conseil d'administration à raison de trois administrateurs sur 12 et avec une voix purement consultative.

Pourquoi les associer? Parce qu'elles exercent des compétences «spatiales» au travers de leurs attributions générales de recherche scientifique, politiques sectorielles et industrielles, politique économique, mobilité ou aménagement du territoire, etc. Il est donc logique de solliciter leur expertise pour éclairer les décisions à prendre, dans l'intérêt public général et dans l'intérêt économique (et scientifique, faut-il le rappeler?) de notre secteur spatial.

D'aucuns ont prétendu qu'une clé de répartition favorable aux Flamands allait desservir le secteur wallon et l'empêcher de récolter les contrats auxquels il peut prétendre au niveau de l'agence spatiale européenne. La vérité, c'est que cette clé existe depuis des décennies, qu'elle a toujours été purement indicative et qu'elle le restera: les entreprises wallonnes, en rai-

son de leurs mérites, décrochent toujours de nombreux et importants contrats.

Notons également que le gouvernement fédéral a décidé d'intensifier son investissement dans le Centre ESA de Redu, afin d'y développer l'infrastructure, de couvrir des activités éducatives et des projets essentiels de cybersécurité. Pas moins de 5 millions d'euros ont été dégagés. À terme, Redu deviendra le centre multi-institutionnel «sécurité-défense» de l'Europe spatiale.

Non, notre politique scientifique fédérale ne sera en aucun cas défédéralisée. Elle

sera autonomisée. L'autonomisation des ESF est la concrétisation d'un vieux rêve formalisé dans un document fondateur: le «Livre Blanc pour la modernisation des ESF» adopté en mai 2002 par... le ministre socialiste Charles Picqué et le Commissaire du gouvernement Yvan Ylieff, également socialiste. Ce document avait fait l'unanimité dans le secteur à l'époque.

Il est pour le moins surprenant qu'aujourd'hui, les adversaires les plus acharnés de cette réforme soient du même bord politique que ceux qui l'ont alors initiée...

Toute cette réforme de notre politique scientifique s'opérera dans la préservation du caractère fédéral et dans le respect de l'accord du gouvernement qui ne laisse aucune place à la régionalisation.